

Date: 24/10/2017 Heure: 18:28:02

Journaliste : Cécile Thiébaut

www.lavoixdunord.fr Pays : France Dynamisme : 0

ΞΞ

Page 1/3

Visualiser l'article

D'ici à 2020, fini le calcaire et le chlore dans l'eau du robinet

D'ici à trois ans, les 200 000 habitants qui dépendent du <u>syndicat</u> des <u>Eaux</u> du <u>Valenciennois</u> (<u>SEV</u>) auront le bonheur de goûter une eau du robinet, qui « vaut l'eau de source en bouteille », dixit le président Jean-Roger Berrier. Suez, le délégataire, prévoit pas moins de 34 millions d'investissement pour réduire de façon significative la présence de calcaire et de chlore dans le réseau.



L'eau du robinet sera encore meilleure à boire d'ici à 2020. PHOTO D'ILLUSTRATION JOHAN BEN AZZOUZ

1 L'Eau du Valenciennois est déjà bonne à boire

Les Nordistes, et les Valenciennois en particulier, restent par habitude accrochés à leur bouteille. Ils ne sont que 45 % à boire de l'eau du robinet, contre 75 % pour la moyenne nationale. Pourtant, le <u>SEV</u> répond, depuis des années, aux normes en vigueur : l'eau est d'ores et déjà consommable, et « *elle ne coûte que 4 cts le litre, bien moins cher que l'eau en bouteille* », fait valoir Renaud Camus, directeur Grand Hainaut de Suez. Pour le faire savoir au grand public, une marque a été déposée l'an dernier, l'<u>Eau</u> du <u>Valenciennois</u>, et SUEZ avec le <u>SEV</u> multiplie les campagnes de communication. Peut-être avez-vous déjà croisé la fourgonnette bleue et saisi un des 18 000 gobelets distribués en 2016 lors des événements organisés sur notre territoire (courses pédestres, animations...). Il y a quelques mois, une école de la Sentinelle a pu aussi bénéficier d'outils pédagogiques sur le cycle de l'eau. Pas moins de 1300 écoliers ont été ainsi touchés en 2016, pour aussi convaincre les parents de changer leurs habitudes.

2 De lourds investissements pour éliminer calcaire, chlore et micropolluants

Tous droits réservés à l'éditeur PEAUXDUNORD2 302839504



Date : 24/10/2017 Heure : 18:28:02

Journaliste : Cécile Thiébaut

www.lavoixdunord.fr Pays : France Dynamisme : 0

Page 2/3

Visualiser l'article

Le président du SEV connaît les réticences des usagers : « Ils reprochent souvent à l'eau du robinet son goût de chlore et la présence du calcaire ». Les fameuses traces blanches qu'on retrouve dans la cafetière et qui s'insinuent dans tous nos appareils électroménagers. C'est pour mettre un terme à ses désagréments que le SEV a fixé « un cahier des charges exigeant et innovant » quand elle a relancé une nouvelle délégation de service public l'an dernier. SUEZ, délégataire du syndicat depuis 1932, a relevé le défi : le groupe va investir, sur les seize ans que couvre le contrat d'affermage, 28 millions d'euros pour la décarbonation de l'eau du réseau ; auxquels d'ajoutent 3 M € pour la sécurisation de la ressource en eau et 1,2 M € pour améliorer la performance du réseau (1). Les trois sites de traitements (Bouchain-Thiant, Vicq et Wandignies-Hamage) seront mis progressivement à niveau pour réduire le chlore, traiter le calcaire, mais aussi tous les micropolluants, tels que les perchlorates. « On va aller beaucoup plus loin que les normes en vigueur », précise Jean-Roger Berrier, qui vante un contrat qui est devenu « une référence nationale et même européenne ».

3 Plus besoin d'adoucisseur

D'ici à 2020 – et même avant pour certaines des 25 communes (1) –, les 82 000 foyers qui dépendent du SEV auront donc une eau douce qui coulera du robinet. « On va viser en dureté les 17°F, alors qu'on est actuellement entre 45 et 50 °F », précise Renaud Camus. Très concrètement, si vous envisagez d'acheter un adoucisseur, stop, ce serait inutile. Et même nocif, pour ceux qui sont déjà équipés : « De l'eau décarbonatée, plus de l'eau adoucie, cela risque fortement de corroder les canalisations et ce ne serait même pas bon du tout pour la santé. Ce serait comme de l'eau déminéralisée qu'on met dans son fer à repasser ». SUEZ prévoit du reste de prévenir les usagers en temps utile.

(1) SUEZ investira aussi pour renouveler le réseau (en commençant par les canalisations les plus vétustes), 1,5 M€ par an les dix premières années du contrat et 2,5 M€ par an les six années restantes.

L'eau douce arrivera...

En octobre 2018, pour les communes de Marly, Aulnoy, Famars, Prouvy, Thiant, Trith-Saint-Léger, La Sentinelle, Hérin et le quartier de la Briquette à Valenciennes. Suite à la mise à niveau des installations basées à Bouchain et Thiant.

En octobre 2019, pour les communes de Vicq, Onnaing, Quarouble et Saint-Saulve, grâce à la ressource de Vicq qui les alimente.

Entre octobre 2019 et avril 2020, pour Hergnies, Vieux-Condé, Condé, Fresnes-sur-Escaut et Escautpont. Soit les cinq communes qui dépendaient jusqu'en 2013 du SIDERC et qui sont désormais alimentées par le site de Vicq, suite à l'arrêt programmé du site de Fresnes qui a subi une pollution industrielle irréversible.

En avril 2020, pour les communes d'Hasnon, Anzin, Aubry-du-Hainaut, Petite-Forêt, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes, Beuvrages et Valenciennes, suite à la mise à niveau du site de Wandignies-Hamage.

Le prix va-t-il augmenter?

« Nous ne voulons pas que les usagers supportent ces investissements », a expliqué Jean-Roger Berrier. D'où un contrat sur seize ans conclu avec SUEZ pour que le groupe ait le temps d'amortir. De préciser qu'hors taxes, hors parts réservées aux organismes, hors assainissement, le coût de l'eau potable a baissé de 1,94 € par m3 à 1,78 € au démarrage du nouveau contrat avec SUEZ. En 2020, une fois les travaux pour la décarbonation réalisés, le coût remontera à 1,98 €. Mais le président met en avant les économies que

Tous droits réservés à l'éditeur

☐ EAUXDUNORD2 302839504



Date : 24/10/2017 Heure : 18:28:02

Journaliste : Cécile Thiébaut

www.lavoixdunord.fr Pays : France Dynamisme : 0



Page 3/3

Visualiser l'article

réaliseront les usagers avec une eau décarbonnée : 150 euros d'économies par an sur les produits d'entretien (on pourra mettre moins de lessive et supprimer le sel dans le lave-vaisselle) ; 200 à 500 euros d'économies par an (selon l'eau achetée), en remplaçant l'eau minérale à boire par l'eau du robinet ; et 200 euros par an pour l'entretien et le sel de votre adoucisseur.

Tous droits réservés à l'éditeur ¿PEAUXDUNORD2 302839504